

PANAZOL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026-046

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/07/2026

Objet : DECISION 2026-046 - Attribution marché - Maîtrise d'oeuvre Rénovation Espace Boris Vian

Nature : Autres

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 08/07/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Decision 46-Attrib\_MOE\_RenovEspaceBorisVian.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260706-2026-046-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/07/2026

## VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

# DÉCISION 2026-046 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'ESPACE BORIS VIAN À PANAZOL

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8 relative à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin en fournitures courantes et services dont la valeur estimée à moins de 60 000 € HT ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, et notamment son alinéa 4° portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

**VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

**VU** l'offre adressée par la société MAITRYS ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace Boris Vian à Panazol ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de retenir comme attributaires du marché les entreprises suivantes :

| N° marché | Titulaires                                                                          | Montant                                     | Durée                                                                                       |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026-027P | SARL MAITRYS (mandataire) –<br>BET CABROL BETOULLE et<br>SARL CITE 4 (co-traitants) | Forfait de<br>rémunération :<br>30 500 € HT | De sa date de notification à<br>l'issue de la garantie de parfait<br>achèvement des travaux |

**Article 2** : d'imputer la dépense résultant de cette opération sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

À Panazol, le 6 juillet 2026

**Le Maire de Panazol,**

**Fabien DOUCET**

